

Programme REPRISE

RESEAU ENTREPRENDRE 93

Présentation du dispositif

Le **programme REPRISE** de Réseau Entreprendre 93 permet d'aider un projet de développement pour les repreneurs d'entreprise à travers une aide financière et un accompagnement personnalisé par :

- un chef d'entreprise expérimenté durant 2 ans,
- un échange entre pairs chaque mois (clubs d'entrepreneurs, formations, etc),
- une mise en réseau locale, nationale et internationale.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les porteurs de projets qui souhaitent reprendre une entreprise.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir le siège social basé en Seine-St-Denis,
- maintenir 8 à 10 emplois dans la structure,
- avoir un projet présentant un potentiel de développement,
- avoir un besoin d'accompagnement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, d'un montant compris entre 15 000 € et 50 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les porteurs de projet doivent contacter le Réseau Entreprendre 93 via [ce formulaire de contact](#).

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Repreneur

Organisme

RESEAU ENTREPRENDRE 93

- Now Connected
10 avenue du Stade de France
93210 SAINT-DENIS
Téléphone : 01 41 71 39 01
E-mail : 93@reseau-entreprendre.org
Web : www.reseau-entreprendre-93.fr